

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FÉVRIER 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les Conseillères, M^{me} Hélène Roussel, M^{me} Jacqueline Poirier
et M^{me} Emmanuelle Garnaud. Les Conseillers, M. Benoit Viel et
M. Stéphane Fraser

Sont Absent(e) : aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée
par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par

Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-015

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils
en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et
résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-016

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire 1 décembre 2014, tenue à
la salle Gilles Moreau.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils
en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par

Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-017

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire 15 décembre 2014,
tenue à la salle Gilles Moreau.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2015

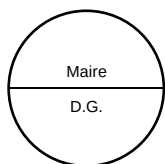
ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils
en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et
résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-018

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire 5 janvier 2015, tenue à la
salle Gilles Moreau.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

6. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Compteur intelligent d'Hydro-Québec

Le représentant d'Hydro-Québec du Bas-St-Laurent, M. Réjean Savard, s'est informé auprès de la Municipalité pour savoir ce qui « accrochait » dans le dossier des compteurs intelligents au niveau des éluEs et/ou de la population. On lui a réitéré la résolution du Conseil.

Site de Motocross

Il a eu dépôt d'un projet de site de Motocross en janvier 2015. Aucune analyse n'a été faite pour l'instant et le promoteur ne s'est pas manifesté encore pour la suite du projet.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

7. Information du Maire

Nil

8. Information des Conseiller(ère)s

Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

9. Adoption de la politique de santé et sécurité au travail

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage considère que la santé et la sécurité de ses employéEs sont importantes;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de ses employéEs, entre autres en :

- S'assurant que l'environnement et l'organisation du travail, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires;
- Prenant les moyens pour identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de ses travailleurs;
- Informant les travailleurs sur les risques liés à leur travail et en les formant pour qu'ils aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir leur travail de façon sécuritaire;
- Fournissant gratuitement tous les équipements de protection individuels ou collectifs requis et en s'assurant qu'ils sont bien utilisés.

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une saine gestion de la santé et sécurité au travail, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage compte sur chaque employéE pour prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé et sa sécurité au travail, entre autres en :

- Veillant à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes qui se trouvent sur les lieux ou à proximité des lieux de travail;
- Prenant connaissance du programme de prévention;
- Participant à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

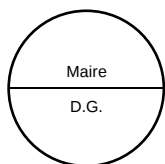
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-019

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adopte la politique de prévention en santé et sécurité au travail telle qu'élaborée par la mutuelle de prévention « Le groupe AC-CISST » et telle que présentée au conseil municipal.

10. Octroi du contrat pour la vérification annuelle des états financiers et autres redditions de compte de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la municipalité doit faire effectuer une vérification annuelle de ses états financiers;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer le vérificateur pour au plus 3 exercices financiers, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 966);

ATTENDU QUE la municipalité doit faire effectuer des redditions de compte, entre autres pour RECYC-Québec;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu trois (3) soumissions et que celle de Mallette S.E.N.C.R.L. est la plus basse, pour les montants suivants :

	États financiers	RECYC-Québec
• Pour l'année 2014	5 750,00 \$ (+taxes)	425,00 \$ (+taxes)
• Pour l'année 2015	5 875,00 \$ (+taxes)	450,00 \$ (+taxes)
• Pour l'année 2016	6 025,00 \$ (+taxes)	475,00 \$ (+taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-020

QUE le conseil octroie le contrat à Mallette S.E.N.C.R.L. en ces termes.

11. Élection partielle municipale (démission d'Yves Poussard)

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier, M. Louis Breton, dépose la lettre de démission d'Yves Poussard comme conseiller et avise le conseil de la vacance du siège #3, conformément à la Loi sur les élections et les référendums (RLRQ c E-2.2, art. 333);

ATTENDU QUE le président d'élection, M. Louis Breton, a quatre (4) mois à partir de la constatation de la vacance d'un siège au conseil pour fixer le jour du scrutin de l'élection partielle municipale, conformément à la Loi sur les élections et les référendums (RLRQ c E-2.2, art. 339);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-021

QUE le président d'élection, M. Louis Breton, fixe le jour du scrutin de l'élection partielle municipale au dimanche 26 avril 2015.

12. Tarification des services, le cas de l'école, presbytère, église, résidence des sœurs et édifices municipaux

ATTENDU QUE certains immeubles sont actuellement exonérés de certaines taxes municipales, telles que la tarification du service de l'eau potable dans le secteur central pour l'école, le presbytère, l'église, une résidence religieuse et les édifices municipaux;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord sur le principe d'obtenir une compensation sur tous les services municipaux rendus à ces immeubles, dans les paramètres que lui accorde la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE le conseil repousse sa décision à la séance ordinaire de mars 2015.

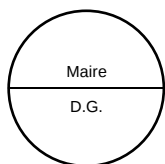
13. Adoption de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité aura une contribution gouvernementale de 698 404 \$ pour une contribution municipale de 167 720 \$ (seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales);

ATTENDU QUE le conseil approuve la liste des travaux suivants pour la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) de la municipalité :



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

• En 2014	
o Pavage du secteur des Îles	295 379 \$
• En 2016	
o Étude de caractérisation - viaduc	1 500 \$
o Étude de caractérisation - municipalité	15 000 \$
o Éclairage de la côte de l'Église	129 245 \$
• En 2017	
o Réfection près du viaduc	325 000 \$
• En 2018	
o Réfection de la rue Bérubé	100 000 \$
TOTAL	866 124 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-022

QUE le conseil stipule que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant ou de 167 720 \$ pour la Municipalité sur les cinq (5) années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

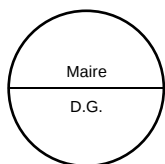
14. Mandat au directeur général, Louis Breton, à procéder à l'acquisition du logiciel CIB

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'implantation des logiciels de CIB comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité d'économiser avec les logiciels de CIB dans son contrat de soutien annuel par rapport aux logiciels de PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des logiciels de CIB se fera en deux étapes, l'une des deux parties est optionnelle (partie des logiciels d'inspection et de géomatique) :

- Partie des logiciels administratifs (11 605 \$ + taxes)
 - o Module du grand livre et gestion budgétaire;
 - o Module des comptes fournisseurs (avec gestion des taxes);
 - o Module des comptes clients (avec gestion des taxes);
 - o Module de la paie (avec dépôt direct et envoi des talons par courriel);



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

- o Module de taxation (avec compteur d'eau et fichier MAPAQ);
- o Module de perception (avec gestion des chèques postdatés et des SIPC);
- o Module de gestion des bons de commande et des engagements;
- o Module de gestion des immobilisations;
- o Module de mise à jour des certificats d'évaluation;
- o Mise en réseau (4 postes);
- o Intégration des données.

Formation obligatoire pour l'implantation	(2 850 \$ + taxes)
Soutien technique annuel	(3 615 \$ + taxes)

- Partie des logiciels d'inspection et de géomatique (3 695 \$ + taxes)
 - o Module de gestion des permis et certificats;
 - o Module de gestion des fosses septiques;
 - o Module de géomatique (3 postes);
 - o Mise en réseau (1 poste);

Formation obligatoire pour l'implantation	(400 \$ + taxes)
Soutien technique annuel	(1 185 \$ + taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-023

QUE le conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à faire le nécessaire pour planter les logiciels CIB en ces termes.

15. Ristourne de la mutuelle des municipalités du Québec et réclamation dans le cadre du feu de tourbière à St-Modeste

La Municipalité recevra 3 162 \$ comme membre de la mutuelle des municipalités du Québec.

La municipalité recevra environ 11 500 \$ pour l'utilisation de ses véhicules et équipements incendie.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

16. Demande d'appui de la Corporation sentier Rivière-du-Loup/ Témiscouata

ATTENDU QUE le pacte fiscal signé le 5 novembre dernier par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable *Le Petit-Témis* et celle de la *Route de l'Estuaire* mais aussi sur l'ensemble du *Réseau de la Route Verte au Québec* qui comprend 5 358 km;

ATTENDU QUE le Gouvernement abolit le *Programme d'entretien de la Route Verte*, qui permettait d'assurer l'entretien d'un réseau cyclable de qualité, accessible et sécuritaire;

ATTENDU QUE pour la Corporation sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata, cela représente une coupure 122 650 \$ sur le budget d'entretien de la portion nord du *Petit-Témis* et de la *Route de l'Estuaire*;

ATTENDU QUE cette décision affecte sérieusement la pérennité des sentiers cyclables au Québec;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement par le versement de quotes-parts;

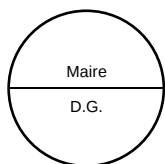
ATTENDU QUE l'emprise du parc linéaire appartient toujours au Ministère des transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata détient le mandat de gestion en provenance des MRC;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne détient aucun titre de propriété de la piste cyclable;

ATTENDU QU'une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Rivière-du-Loup et du Témiscouata;

ATTENDU les répercussions sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme et sur l'économie des régions;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

ATTENDU QUE cela va à l'encontre du principe que prône la société sur la mise en forme et l'exercice physique;

ATTENDU QU'en 2010-2011, la piste cyclable du *Petit-Témis* section Nord subissait une remise à niveau d'envergure par un investissement total de 2,4 millions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

ATTENDU QUE toute la collectivité, différents organismes du milieu ainsi que les deux paliers de gouvernement contribuaient à cette réalisation majeure;

ATTENDU QUE la section sud du *Petit-Témis* doit également subir une importante remise à niveau;

ATTENDU QUE le gouvernement avait demandé aux gestionnaires des pistes de mettre fin aux vignettes obligatoires lorsqu'ils ont accepté le programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne peut entretenir son réseau cyclable sans ce programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata remet en question l'ouverture de la piste à l'été 2015;

ATTENDU QUE le gouvernement doit absolument revoir sa position;

ATTENDU QUE le budget annoncé de 50 millions pour de nouvelles pistes cyclables devrait inclure les sommes nécessaires à l'entretien des pistes déjà existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-024

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de revoir ses attributions d'argent pour l'entretien des pistes cyclables, de maintenir le programme d'entretien *Route Verte* et de fixer une rencontre avec les dirigeants de la *Route Verte*, de l'Association des Réseaux Cyclables du Québec, de Vélo-Québec, des MRC et des municipalités concernées.

17. Demande de la Société d'histoire et de généalogie de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a reçu une demande de partenariat pour le 50^e congrès de la Fédération d'histoire du Québec (FHQ) qui se tiendra du 15 au 17 mai prochain à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le plan de partenariat consiste à offrir de la visibilité à la Municipalité en échange d'un montant d'argent;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Patrimoine et Culture du Portage pourrait être intéressé à participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-025

QUE le conseil ne désire pas participer au 50^e congrès de la FHQ.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

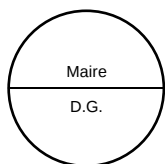
ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Hélène Roussel, comme responsable du CCU, Vincent More, maire, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

234, rte du Fleuve, aménagement autour de l'École de l'Anse - phase 2

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter les aménagements projetés autour de l'école de l'Anse, soit :



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

- Installation d'un mât pour drapeau de dimension conforme à la réglementation en vigueur;
- Aménagement d'un deuxième jeu de pétanque en poussière de pierre;
- Aménagement d'une aire de jeu polyvalente en poussière de pierre;
- Construction d'un banc autour du pommier décoratif qui devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports;
- Construction de sections de clôture décorative au pourtour de la cour à jeux, en lattes de bois peintes en blanc (du même type que la clôture décorative autour de la croix de chemin);
- Installation d'une deuxième toile à ombrer de même dimension que la première et disposée de manière à créer une impression de deux voiles superposées;
- Installation de bordure, poteaux en acier enfouis dans le sol et surmontés d'un 4"X4" de 8' en bois sur lequel sera disposé des réflecteurs, selon les normes en vigueur;
- Construction de mobilier pour la terrasse.

CONSIDÉRANT QU'un plan d'implantation et des photomontages explicatifs sont fournis, et indiquent bien la disposition et la projection des aménagements proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de faire une mention d'honneur à Jean-Marie Deschênes pour son investissement et sa présentation dans ce projet, ainsi que d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-026

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

AUTRE RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL

Nomination d'un membre au CCU

ATTENDU QU'il manque un autre membre au CCU, que le siège #6 est en vacance;

CONSIDÉRANT QUE Sylvie Pomerleau se montre disposée à prendre un mandat de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la nomination de Sylvie Pomerleau comme membre du CCU au siège #6 pour les deux (2) années civiles 2015-2016 :

Membres du CCU	Numéro de siège	Délai du mandat
Sylvie Pomerleau	siège #6	2 ans (2015-2016)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-027

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

19. Décision quant au projet d'architecture piscine / espace culturel à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'esquisse du projet piscine / espace culturel et l'estimation sommaire des coûts afférents de la part de la firme Architectes Goulet et Lebel;

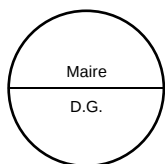
ATTENDU QUE le résultat obtenu ne fait pas l'entière satisfaction du conseil municipal et du comité aviseur;

CONSIDÉRANT QUE la firme Architectes Goulet et Lebel propose à la Municipalité de revoir l'étape de l'esquisse et de l'estimation sommaire sans frais additionnel et avec une autre équipe de travail menée par Jean Lebel et Marie-Hélène Nollet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-028

QUE le conseil autorise la firme Goulet et Lebel à poursuivre son travail avec l'équipe proposée afin de déposer une esquisse du projet et une estimation des coûts qui seront acceptées ou refusées ultérieurement par la Municipalité, et ce, sans aucun frais additionnel.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

20. Mandat au maire, Vincent More, et au directeur général, Louis Breton, pour faire l'acquisition de l'immeuble identifié par le cadastre du Québec 4 530 746, propriété du gouvernement du Québec - gestion du Ministère des transports du Québec (MTQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet d'aménagement au « parc intergénérationnel de l'Anse – *Pignon sur fleuve pour les aînés* » et qu'elle a le devoir d'être propriétaire de l'immeuble identifié par le numéro 4 530 746 du cadastre du Québec afin de pouvoir être jugé admissible à la subvention de 100 000 \$ du programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (Dossier numéro 557279);

ATTENDU QUE l'immeuble visé est la propriété du Gouvernement du Québec (gestion du MTQ) et qu'il est disposé à le céder à la Municipalité pour un montant de 25 700 \$ + taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition de l'immeuble visé et qu'elle est disposée à l'acquérir auprès du Gouvernement du Québec (gestion du MTQ) mais qu'elle n'est pas en accord avec le montant demandé qui s'élève à 25 700 \$ + taxes;

ATTENDU QUE les directives ministérielles du MTQ exigent que la vente des immeubles excédentaires se fassent à leurs valeurs marchandes, tout en s'assurant de disposer des servitudes nécessaires à la gestion des routes appartenant au MTQ;

ATTENDU QUE le MTQ a la responsabilité et l'obligation de mandater un arpenteur-géomètre pour les éventuelles servitudes à établir au printemps 2015, le tout à la charge du MTQ;

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité et l'obligation de mandater un notaire pour préparer un acte de transfert de propriété au printemps 2015, le tout à la charge de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-029

QUE le Conseil:

- Autorise l'acquisition de l'immeuble visé au montant de 25 700 \$, mais qu'il demande au député, M. Jean D'Amours, d'intervenir pour revoir ce montant jugé déraisonnable ;
- Mandate le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer l'acte de transfert de propriété auprès d'un notaire;
- Consent avec la garantie des faits personnels du vendeur seulement et aux risques et périls de l'acquéreur;
- Reconnaît que le MTQ ne fournira aucun titre ni certificat de recherche ou de localisation, ni bornage, ni arpentage, ni délimitation déclarant bien connaître et avoir vérifié les lieux que vous acquérez, notamment leur étendue, situation actuelle et antérieure;
- Assure que la Municipalité assumera les honoraires du notaire, les frais inhérents à la transaction et qu'elle transmettra une copie de l'acte notarié au MTQ;
- Engage la Municipalité à ce que l'immeuble visé soit offert par appel d'offres public en cas de vente, sauf si la Municipalité n'obtient l'autorisation écrite du ministre des Transports du Québec d'en disposer autrement;
- Engage la Municipalité à verser au ministre des Transports du Québec la différence entre le prix inscrit dans l'acte notarié et le prix convenu pour sa vente par la Municipalité ou le prix établi par le ministre des Transport du Québec selon les conditions du marché immobilier, selon le plus élevé des deux, déduction faite du coût des améliorations qui apportent une plus-value à cet immeuble, si cette vente a lieu dans les cinq (5) ans de la date de signature de l'acte notarié.

21. Demande pour un projet de cantine mobile – Simone Vézina et Patrice Bélanger (promoteurs) – Location du terrain et compensation pour les services en eau et en électricité à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour opérer une cantine mobile au niveau de la piscine municipale en contrepartie d'une location du terrain et d'une compensation pour les services en eau et en électricité de la Municipalité par les promoteurs Simone Vézina et Patrice Beaulieu;

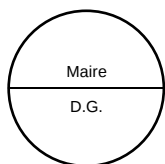
CONSIDÉRANT QUE les promoteurs vont instaurer un horaire et une saison d'accessibilité durant la saison estivale uniquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-030

QUE le Conseil autorise ce projet dans la mesure où:

- l'utilisation du site est conforme à la réglementation et approuvée par l'inspecteur municipal, Gaston Lamarre;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

- le promoteur possède une assurance responsabilité civile suffisante pour couvrir l'opération d'une cantine mobile;
- un loyer de 750 \$ est versé à la Municipalité annuellement à titre de compensation pour le terrain, l'eau et l'électricité;
- Un contrat sera signé en ces termes avec les promoteurs du projet.

22. Demande d'accès par le trottoir – 440, route du Fleuve, propriété de M. William Baldwin

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une deuxième demande de reprofilage du trottoir au 440, rte du Fleuve, propriété de William Baldwin, sous prétexte que l'accès était existant;

ATTENDU QUE la Municipalité n'était pas convaincue d'accéder à la requête de M. William Baldwin lors de la première demande puisqu'elle ne disposait d'aucune preuve la mettant devant le fait accompli qu'un accès était existant au lieu précisé (Résolution #2014-12-302);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, M. William Baldwin, a fourni une preuve à la Municipalité que le trottoir avait été rectifié à cette place pour permettre l'accès au terrain côté fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à remettre l'état des accotements de la rte du Fleuve similaire à ce qu'il était avant la réalisation du projet aqueduc - secteur central;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-031

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à faire le nécessaire pour remettre en état l'accès du terrain côté fleuve en ces termes.

23. Demande d'installation d'une toilette chimique pour le projet du Café Démerise, 524, rte du Fleuve, propriété de Denise Roy

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'installation d'une toilette chimique sur le stationnement municipal en face de l'Église, près du 524 rte du Fleuve;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà reçu une demande similaire et qu'elle s'est prononcée à l'encontre de cette demande lors de la séance ordinaire du 10 mars 2014 (Résolution 2014-03-066);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucun autre argument concernant l'installation d'une toilette chimique sur le stationnement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-032

QUE le Conseil rejette la demande de M^{me} Denise Roy, promotrice du *Café Démerise*.

24. Demande de réfection de la rue Bérubé – regroupement de citoyen(ne)s

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de Marc-André Bérubé et endossée par les résident(e)s de la rue Bérubé afin de revoir le projet de réfection de la rue Bérubé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil antérieur avait identifié le projet de réfection de la rue Bérubé comme projet à prioriser

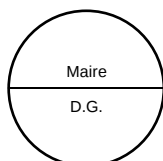
CONSIDÉRANT QUE le conseil actuel a décidé de reporter le projet de réfection de la rue Bérubé en 2018 afin de bénéficier de la trésorerie nécessaire venant des versements de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT QUE le conseil actuel confirme que le projet de la rue Bérubé constitue l'une de ses priorités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-033

QUE le Conseil confirme que le projet de réfection de la rue Bérubé est l'une de ses priorités et qu'elle fait partie de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ajustée à la présente séance du conseil.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

25. Mandat au directeur général, Louis Breton, à faire les appels d'offres nécessaires pour les travaux prévus au Chalet des sports

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la rénovation du Chalet des sports comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet est de 70 000 \$, financé par Développement économique Canada (35 000 \$) et par la Municipalité (35 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont :

• Remplacement du revêtement de toiture et isolation	20 000 \$
• Traitement de surface du parement des murs	30 000 \$
• Amélioration de l'acoustique de la salle Gilles-Moreau	7 500 \$
• Camouflage et isolation acoustique de la cuisinette	2 500 \$
• Installation d'un branchement pour génératrice	5 000 \$
• Installation de toilettes à faible débit	<u>5 000 \$</u>
TOTAL	70 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés peuvent nécessiter des déboursés de plus de 10 000 \$ et que le directeur général, Louis Breton, a besoin d'une autorisation pour des engagements contractuels de cet ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-034

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à faire le nécessaire pour réaliser la rénovation du Chalet des sports en ces termes.

26. Mandat au directeur général, Louis Breton, à faire les appels d'offres nécessaires pour les travaux prévus sur le mur de soutènement de la piscine municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la réparation du mur de soutènement de la piscine municipale comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet est de 15 000 \$, financé par la Municipalité (15 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont :

• Empierrement et réfection des joints du mur de soutènement	15 000 \$
--	-----------

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés peuvent nécessiter un déboursé de plus de 10 000 \$ et que le directeur général, Louis Breton, a besoin d'une autorisation pour des engagements contractuels de cet ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-035

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à faire le nécessaire pour réaliser la réparation du mur de soutènement de la piscine municipale en ces termes.

27. Mandat au directeur général, Louis Breton, à faire les appels d'offres nécessaires pour les travaux prévus au parc de l'Amitié

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la finalisation de l'aménagement du parc de l'Amitié comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet est de 12 100 \$, financé par la Municipalité (12 100 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont :

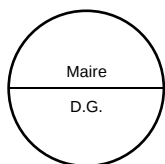
• Aménagement paysager résiduel à poursuivre	2 100 \$
• Aménagement de 3 plages de stationnement	5 000 \$
• Installation d'une clôture de sécurité	<u>5 000 \$</u>
TOTAL	12 100 \$

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés peuvent nécessiter un déboursé de plus de 10 000 \$ et que le directeur général, Louis Breton, a besoin d'une autorisation pour des engagements contractuels de cet ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-036

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à faire le nécessaire pour finaliser la réalisation de l'aménagement du parc de l'Amitié en ces termes.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

28. Mandat au directeur général, Louis Breton, à faire appel au service de photographes professionnels

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une banque de photographies actuelles et inspirantes pour faire la promotion de ses activités et événements, de ses infrastructures de loisirs, de ses paysages et environnements, etc., pour faire la promotion de son milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une offre de service de 1 050 \$ + taxes de la part de David Guimont, Rachel Bertiaume et David Boulianne pour constituer une banque de photographies;

ATTENDU QUE le Conseil n'engage pas pour l'instant un nouveau montant au budget et qu'il est tout à fait probable d'absorber cette somme avec une révision budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-037

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à faire le nécessaire pour constituer une banque de photographies en ces termes.

29. Utilisation de la subvention de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-St-Laurent pour le Défi plein air

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-St-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité porte sur la tenue du Défi plein air, le 7 et 8 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-038

QUE le Conseil maintienne le budget planifié pour le Défi plein air qui a été établi selon les revenus et dépenses de l'année 2014 et qui comptabilisait une subvention de l'URLS du Bas-St-Laurent permettant de bonifier le Défi plein air.

30. Permission sur l'accès gratuit aux infrastructures de loisir lors d'une journée de la semaine de relâche

ATTENDU QUE la Municipalité organise une semaine de relâche du 2 au 6 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-039

QUE le Conseil autorise la gratuité de l'usage des infrastructures de loisir du Chalet des sports lors d'une journée de la semaine de relâche.

31. Embauche des responsables du camp de jour et de la piscine municipale

ATTENDU QUE Stéphanie Fréneau et Marie-Ève Fitzback ont déjà été responsables des services du camp de jour et de la piscine municipale respectivement, qu'elles connaissent bien ces services et qu'elles ont la capacité d'occuper ces postes;

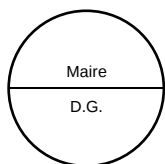
CONSIDÉRANT QUE Stéphanie Fréneau et Marie-Ève Fitzback ont soumis une lettre de motivation confirmant leur intérêt à occuper ces postes encore une fois cette année;

CONSIDÉRANT QUE Stéphanie Fréneau et Marie-Ève Fitzback ont obtenu des évaluations appropriées en 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-040

QUE le Conseil nomme Stéphanie Fréneau au poste de responsable du camp de jour et Marie-Ève Fitzback au poste de responsable de la piscine municipale, selon une période et des horaires de travail qui restent à déterminer avec le directeur général, M. Louis Breton, et les Coordonnatrices en loisirs, culture et vie communautaire, M^{mes} Marie-Anne Caron et Rosalie Demers.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

32. Recommandation pour le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour les années 2015-2016 à 2017-2018

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup et qu'il n'a rien à proposer.

33. Proclamation des journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, il nous apparaît prioritaire d'encourager chaque jeune, chaque jour et sa famille à persévérer pour l'obtention d'une première diplomation;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire et la réussite éducative permettent à ces jeunes de développer leur plein potentiel, d'obtenir un emploi, d'accéder à l'autonomie financière et de participer à la vie sociale et économique de leur municipalité dans son ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-041

QUE le Conseil proclame officiellement les journées du 16 au 20 février 2015, « Journées de la Persévérance scolaire ».

34. Projet coffre à jeux du Comité des Saines habitudes de vie

ATTENDU QUE la Municipalité a l'occasion de bénéficier d'un financement de 1 012,50 \$ dans le cadre du pacte rural pour un projet de coffre à jeux, piloté par le Comité des saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas à ajuster son budget, mais seulement d'affecter ces crédits supplémentaires aux débits prévus pour le déboursé des jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-042

QUE le Conseil autorise l'affectation de la subvention de 1 012,50 \$ pour l'acquisition de matériel admissible au projet du coffre à jeux.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

35. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur le traitement des eaux usées

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur le traitement des eaux usées.

36. Collecte de la 3^e voie, bacs bruns ou matières organiques

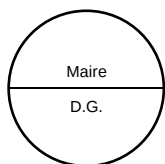
Les buts et les visées de la collecte des matières organiques

La collecte de la 3^e voie vise la séparation des matières organiques et des déchets domestiques dans le but de produire du biocarburant et des fertilisants naturels. La collecte des matières organiques est complémentaire au compostage de même qu'aux collectes des déchets domestiques et des matières recyclables. Elle permet de valoriser des matières comme les viandes, poissons, volailles, os, graisses animales et végétales, produits laitiers, papiers et cartons souillés, etc, qui autrement ne seraient pas mises en valeur.

Le procédé de biométhanisation permettra une réduction de l'émission des gaz à effet de serre et du volume des déchets domestiques. À terme, le procédé de biométhanisation permettra de réduire les dépenses (coût de l'enfouissement des déchets domestiques) et d'engendrer des revenus (prix du biocarburant et des fertilisants).

La livraison des bacs se fera le 11, 12 et 13 février prochain

Le 11, 12 et 13 février prochain se fera la distribution des bacs bruns à toutes les résidences principales (un grand pour l'immeuble et un petit pour le comptoir). En ce qui concerne les résidences saisonnières, il vous sera possible de venir récupérer vos bacs à l'édifice municipal durant les heures accessibles. Pour mieux vous servir, il serait préférable



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

d'appeler une journée à l'avance et d'avertir que vous voulez récupérer et payer les deux bacs sur place.

Une séance d'information se tiendra le 5 mars à St-Antonin

L'organisme Co-Éco, en charge de l'implantation de la collecte des matières organiques, vous convie à la séance d'information le jeudi 5 mars à 19 h au Centre Réjean-Malenfant au 305, rue Principale à St-Antonin.

La collecte commencera le mercredi 18 mars

Pour l'instant, la collecte des matières organiques est à toutes les deux semaines durant la saison estivale et à tous les mois durant la saison hivernale. Elle s'effectuera la même semaine que la collecte des matières recyclables, soit les mercredis à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

La première collecte est prévue le mercredi 18 mars alors que la deuxième est prévue le mercredi 15 avril. Ensuite, il y aura une collecte des matières organiques aux deux semaines, en alternance avec celle des déchets domestiques ou la même semaine que celle des matières recyclables. Veuillez consulter le calendrier pour les dates spécifiques!

Les collectes des matières organiques ont lieu aux quatre (4) semaines de décembre à mars et aux deux (2) semaines d'avril à novembre car le froid permet de conserver les résidus alimentaires plus longtemps et sans problème.

Explication des 3 collectes et incidence sur vos comptes de taxes

Le budget alloué pour la gestion des matières résiduelles (déchets domestiques, matières recyclables et organiques) étaient de 91 355 \$ en 2014 alors qu'il est de 121 044 \$ en 2015. Il s'agit d'une variation de 32 % qui se répercute sur vos comptes de taxes, principalement dû à l'instauration de la collecte de la 3e voie.

37. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – identification d'un projet de voirie

ATTENDU QUE la Municipalité obtient une subvention annuelle du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports du Québec (MTQ) a identifié la réfection du pont du ruisseau creux comme projet de voirie à effectuer à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à environ 9 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-043

QUE le Conseil identifie la réfection du pont du ruisseau creux comme projet de voirie pour la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

38. Demande de subvention dans le cadre du programme du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – identification des projets de voirie prioritaires

ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité de bénéficier d'une subvention pour l'étude d'une partie de son réseau routier;

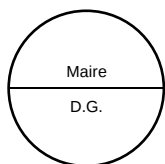
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit constituer un dossier et identifier les parties de son réseau routier qui pourraient être subventionnées par le programme;

CONSIDÉRANT QU'ultimement, c'est la MRC de Rivière-du-Loup qui statuera sur les parties du réseau routier stratégiques du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup qui pourra être subventionnée par le programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-044

QUE le Conseil mandate le Directeur général, M. Louis Breton, à lui faire une proposition qui sera débattue et résolue par courriel par les membres du Conseil. La décision prise sera annoncée lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015 à la salle Gilles-Moreau.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

39. Acceptation définitive des ouvrages d'infrastructures aqueduc – secteur central

ATTENDU QUE l'ingénieur et l'entrepreneur recommandent l'acceptation définitive des travaux et confirment, qu'à leur connaissance, les travaux sont complétés conformément aux plans et devis, sauf en ce qui concerne les modifications approuvées, et qu'il n'y a pas de réclamation à venir autre que celles déjà connues;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu à maintes reprises des réclamations concernant les défectuosités de la pompe doseuse et du débitmètre dans l'usine de traitement de l'eau potable et qu'aucun correctif n'a été apporté à ce jour à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur et l'ingénieur sont tenus conjointement de garantir l'ouvrage contre les malfaçons existantes au moment de la réception, ou découvertes dans l'année qui suit la réception, conformément au Code civil du Québec (RLRQ c C-1991, art. 2120);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-045

QUE le Conseil accepte la réception définitive des ouvrages sous réserve de la correction des défectuosités de la pompe doseuse et du débitmètre et retient, pour ce faire, une somme suffisante pour effectuer ces corrections.

PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

40. Contribution à la Corporation portageoise de développement pour l'année 2015

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer annuellement à la Corporation portageoise de développement;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-046

QUE le Conseil accorde un montant de 3 000 \$ à la Corporation portageoise de développement pour l'année 2015.

41. Contribution à Patrimoine et Culture du Portage pour l'année 2015

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer annuellement à Patrimoine et Culture du Portage;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-047

QUE le Conseil accorde un montant de 3 000 \$ à Patrimoine et Culture du Portage pour l'année 2015.

42. Contribution à l'Envol des aînés pour l'année 2015

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de l'Envol des aînés au montant de 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-048

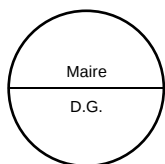
QUE le Conseil accorde un montant de 250 \$ à l'Envol des aînés pour l'année 2015.

43. Contribution à l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école de Notre-Dame-du-Portage pour l'année 2015

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de l'Organisme de participation des parents de l'école de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

2015-02-049

QUE le Conseil accorde un montant de 250 \$ à l'Organisme de participation des parents de l'école de Notre-Dame-du-portage pour l'année 2015.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

44. Autorisation du deuxième et dernier versement de la retenue sur le projet aqueduc – secteur central (avec réserve et retenues)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de paiement progressif no 14, soit la libération de la retenue finale pour les ouvrages d'infrastructures d'aqueduc – secteur central;

CONSIDÉRANT QUE lors du paiement, la Municipalité peut retenir une somme suffisante pour satisfaire aux réserves faites quant aux malfaçons ou aux vices apparents qui existaient lors de la réception de l'ouvrage jusqu'à ce que les réparations ou les corrections soient apportées aux ouvrages d'infrastructures d'aqueduc – secteur central, conformément au Code civil du Québec (RLRQ c C-1991, art. 2111);

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000 \$ + taxes est retenue pour la correction de la pompe doseuse et du débitmètre et qu'une somme de 11 707 \$ + taxes est retenue pour la qualité du béton des trottoirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-050

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant de 200 433,54 \$ +taxes (230 448,47 \$) pour couvrir la demande de paiement progressif no 14, considérant la retenue additionnelle de 10 000 \$ + taxes pour les défauts de la pompe doseuses et du débitmètre.

45. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – janvier 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de janvier 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-02-051

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 324 285.47 \$.

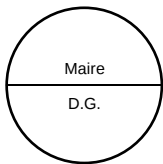
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

46. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Embauche des responsables du camp de jour et de la piscine municipale – M^{me} Brigitte Sirois pourquoi la Municipalité embauche les mêmes responsables au camp de jour et à la piscine municipale. Les raisons : nous sommes satisfaits des services de ces deux responsables, cela assure une stabilité au niveau de ces deux services et les deux responsables démontrent encore leur intérêt pour ces postes.
- Règlement sur le traitement des eaux usées – M. Léopold Lapointe et M^{me} Brigitte Sirois s'informe sur la procédure d'adoption du règlement des eaux usées afin que les citoyen(ne)s aient la possibilité de se prononcer, le cas échéant. Le maire mentionne que le Conseil fera la lumière sur ce nouveau règlement et qu'il prendra le pouls de l'assemblée en la matière.
- Aqueduc secteur central et compensation – M. Clermont Pelletier demande au Conseil d'analyser également l'impact des immeubles municipaux par rapport à la totalité du réseau et d'envisager d'enlever cette partie de la compensation globale exigée pour le secteur desservi de l'aqueduc secteur central.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

- Adoption des procès-verbaux du CCU – M^{me} Diane Caron s’informe si le Conseil ne devrait pas adopter le procès-verbal du CCU lors des séances ordinaires. Le directeur général n’en sait rien pour l’instant. Il reviendra sur cette interrogation lors d’une séance ultérieure.
- Contribution à l’Envol des aînés – M. Léopold Lapointe mentionne que la contribution de 250 \$ accordée à l’Envol des aînés est minime comparativement à celle accordées à Patrimoine et Culture du Portage et à la Corporation portageoise de développement.
- 3^e collecte (matières organiques) – M. Clermont Pelletier s’informe des jours des 3 collectes à Notre-Dame-du-Portage. Le directeur général évoque qu’il s’agit des lundis pour les collectes des déchets domestiques et des matières recyclables alors que c’est les mercredis en ce qui concerne les matières organiques (dans la même semaine que les matières recyclables).

M^{me} Diane Caron s’informe du coût exact des bacs bruns. Le coût sera divulgué dans l’Info-Portage avec d’autres informations essentielles sur la collecte des matières organiques.

47. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21:15.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier